Définition du Trésor de la Langue Française (1960-1990)

A. —

1. Sol (d'une terre) en tant que moyen de production. *Fonds de terre, cultiver un fonds, bâtir sur son fonds et le tréfonds*. Si le produit d'un fonds est tel qu'il n'atteigne pas les avances et frais de main-d'œuvre, ce fonds reste abandonné de tout le monde* (Proudhon, *Créat. ordre*, 1843, p. 167). *La position pathétique de la France battue par la vague allemande sur les fonds de Lorraine* (Barrès, *C. Baudoche*, 1909, p. 18) :

> 1. Les animaux que le propriétaire du **fonds** livre au fermier ou au métayer pour la culture, estimés ou non, sont censés immeubles tant qu'ils demeurent attachés au fonds par l'effet de la convention. (Code civil, 1804, art. 522 p. 96)

> 2. ... on ne sait pas par où les hommes rouges sont venus, n'emportant rien avec eux, dans cette terre qui était comme un **fonds** abandonné, et il y avait trop de place pour eux. (Claudel, *Échange*, 1894, I p. 662)

• *P. métaph. C'est (...) sur ce fonds stérile que Bossuet a bâti un des plus beaux monuments de l'éloquence* (Chateaubr., *Génie*, 1803, t. 2 p. 127).

— *Fonds dominant.* « Immeuble au profit duquel existe une servitude » (Cap. 1936). *Fonds servant.* « Immeuble sur lequel s'exerce une servitude » *(*Cap. 1936).

— *Fonds dotal.* Fonds constitué en dot :

> 3. Si, hors les cas d'exception qui viennent d'être expliqués, la femme ou le mari, ou tous les deux conjointement, aliènent le **fonds** *dotal,* la femme ou ses héritiers pourront faire révoquer l'aliénation après la dissolution du mariage... (Code civil, 1804, art. 1560 p. 288)

2. *P. ext. Fonds (de commerce).* Entreprise commerciale à caractère individuel. *Vente, nantissement, location-gérance d'un fonds de commerce; donner en garantie son fonds de commerce. Ce marchand a vendu son fonds et s'est retiré des affaires* (Ac., 1932). *Le fonds de commerce est constitué par la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, auxquels peuvent s'ajouter le nom commercial et l'enseigne* (Col., *Comptab.*, 1975) :

> 4. ... tenez docteur, voilà un **fonds** que j'ai acheté soixante billets comptant avant la crise. Il faudrait bien que je puisse en tirer au moins deux cents... (Céline, *Voyage*, 1932, p. 389)

• **Fonds de** + subst. indiquant la nature de l'entreprise. *Un fonds de boulanger, d'épicier; acheter un fonds de fleuriste. Le fonds de l'hôtel est à vendre, je vais l'acheter, tu le géreras* (Ponson du Terr., *Rocambole* , t. 5, 1859, p. 245).

B. —

1. Capital disponible, par opposition au revenu. *Ils affectèrent à cette entreprise un fonds de 250 000 livres sterling* (About, *Grèce*, 1854, p. 327). *Malheureusement pour lui, il ne pouvait plus disposer d'aucun fonds sans l'assentiment de sa femme et de ses enfants* (Beauvoir, *Mém. j. fille*, 1958, p. 65) :

> 5. Une portion de capital, une portion de revenu, peuvent être transmises, payées en effets mobiliers, en terres, en maisons, en marchandises, en argent; la matière n'est pas ce qui nous occupe, et n'est point ce qui constitue la différence d'un **fonds** à un revenu. (Say, *Écon. pol.*, 1832, p. 357)

• [En parlant d'une entreprise, d'une société, etc.] *Fonds social; fonds de réserve, d'amortissement. Pour fonctionner, les entreprises ont besoin d'un fonds de roulement* (G. Maury C. Mubl., *Écon. de l'entr.*, Paris Foucher, 1967, p. 291).

— *Fonds perdu(s).* Capital aliéné sans retour, moyennant un revenu. *À fonds perdu.* En viager. *Aliénation à fonds perdu; donner, vendre un bien à fonds perdu; placer, mettre son argent à fonds perdu. Plusieurs personnes informées qu'elle voulait vendre son bien à fonds perdu, se sont présentées et ont fait des offres extravagantes dans l'hypothèse où sa mort ne serait pas assurée* (Constant, *Journaux*, 1805, p. 222). *Elle avait placé, sur la tête du petit, à fonds perdus, les cinq mille francs du secrétaire* (Zola, *D r Pascal*, 1893, p. 329). *Prêter à fonds perdu.* Prêter à un débiteur insolvable. *P. métaph.* D'une façon désintéressée. *L'affection se place à fonds perdus : elle cherche sa jouissance en elle-même* (Estaunié, *Empreinte*, 1896, p. 309).

2. *P. méton.*

a) Service, organisme spécial chargé de gérer une certaine masse de crédits affectés à une dépense déterminée. *Fonds spécial d'investissement routier, Fonds national pour l'emploi, Fonds d'action sanitaire et sociale. J'ai visité les colonies créées par le Fonds national* (Tharaud, *An prochain*, 1924, p. 160). *Fonds National de la Recherche Scientifique.*

b) Organisme financier spécialisé. *Fonds monétaire international, Fonds de développement économique et social, Fonds européen de développement :*

> 6. Sans insister sur les programmes d'assistance technique, rappelons le **Fonds** [it. ds le texte] *d'Aide aux pays sous-développés* de l'O.N.U. et la *Commission de Coopération technique au Sud du Sahara...* (Perroux, *Écon. XX e s.*, 1964, p. 269)

3. *Au plur.*

a) Ressources financières, moyens affectés à un financement déterminé. *Fonds de garantie, de prévoyance, de solidarité. Borodine et Garine sont obligés de faire vivre près de cinquante mille hommes sur les fonds de grève* (Malraux, *Conquér.*, 1928, p. 37) :

> 7. ... un utile brassage de techniciens de différentes nationalités se fera dans ces établissements gérés par Euratom, qui devrait assurer entre tous ses membres la diffusion de toutes les connaissances obtenues grâce aux **fonds** du budget de recherches. (Goldschmidt, *Avent. atom.*, 1962, p. 158)

— *Spéc. Fonds publics, fonds d'État.* « Titres de créance productifs d'intérêt, soit émis par l'État (ou autre collectivité publique), soit garantis par l'État... » (Bouv.-Ibar. 1975). *Spéculer sur les fonds publics; hausse, baisse des fonds (publics) :*

> 8. La part d'Aurélie, je viens de le dire, consistait en **fonds** *d'État,* au porteur, et négociables. (Duhamel, *Notaire Havre*, 1933, p. 232)

b) *P. ext.* Ressources, moyens pécuniaires; argent comptant. *Avoir des fonds, mes fonds sont bas (Ac.). Bailleur* de fonds. Je t'expliquerai dans quelle nécessité je me trouve, et je tâcherai d'ailleurs de t'envoyer les fonds à l'échéance* (Balzac, *Illus. perdues*, 1843, p. 570). *Monsieur Tintouin, terrifié d'engager ses fonds sur les chances d'exploitation d'une mine que personne n'avait vue, ne savait comment offrir sa démission* (Miomandre, *Écrit sur eau*, 1908, p. 112) :

> 9. ... il avait pris à sa charge la femme et les enfants d'un de ses frères, employé de banque, qui venait de se suicider après un détournement de **fonds**. (Martin du G., *Thib.*, Consult., 1928, p. 1118)

Syntagmes : *Avancer, placer des fonds; déposer des fonds à la banque; retrait, transfert, virement de fonds; appel, mise de fonds; rentrer dans ses fonds; les fonds sont en baisse* (fam.).

• *Être en fonds.* Avoir de l'argent. *Les comédiens étaient en fonds, pour dix représentations* (Jouy, *L'Hermite* , t. 4, 1813, p. 246). *Vous avez tort, Francis, vous êtes en fonds en ce moment (...). Vous devriez en profiter pour rendre cet argent au trésor* (A. Daudet, *Nabab*, 1877, p. 197).

— *Spéc. Fonds secrets, fonds spéciaux.* Crédits mis à la disposition de certains fonctionnaires et dont l'emploi est soustrait au contrôle ordinaire des dépenses publiques. *Il resterait, à la vérité, l'opinion publique que les fonds secrets ne peuvent pas tout acheter. Je vous dirai que c'est mon espérance* (Clemenceau, *Iniquité*, 1899, p. 285). *Les députés socialistes venaient de voter les fonds secrets de l'Intérieur* (Nizan, *Conspir.*, 1938, p. 42) :

> 10. ... le fils d'un obscur sénateur, le jeune X..., fameux pour avoir, à lui seul, détourné dans un ministère les **fonds** *secrets* d'une année entière. (France, *Anneau améth.*, 1899, p. 112)

C. — *Au fig.*

1. Ce qui constitue une richesse de base, un ensemble de ressources que l'on peut exploiter. *Fonds primitif du vocabulaire français. C'est un fonds très riche et qu'on n'a point encore exploité (*Ac.*).*

— *Ling. Fonds commun (d'une langue).* « L'ensemble de mots ou de constructions que tous les locuteurs de cette langue emploient » (*Ling.* 1972).

— *Spéc.* (dans les bibl., archives, musées, etc.). Ensemble des livres, documents, manuscrits, tableaux, etc., appartenant à une même collection ou provenant d'un même donateur. *On voit là quelques tableaux modernes du fonds de Souty, qui font une triste figure à côté du flamand* [*Jordaëns*] (Delacroix, *Journal*, 1847, p. 219). *M. Lerond (...) dénombra (...) ces livres plus grands que des atlas (...) — C'est le fonds le plus ancien de la bibliothèque, dit M. de Brécé* (France, *Anneau améth.*, 1899, p. 73).

2. Capital de qualités naturelles ou acquises, de tendances morales ou intellectuelles, bonnes ou mauvaises, propres à une personne. *Une grosse figure joufflue qui trouvait le moyen d'allier un air de vivacité à un grand fonds de bêtise* (Jouy, *L'Hermite*, t. 2, 1812, p. 373). *Il y a en moi un fonds de grossièreté qui me permet de comprendre les paysans et de pénétrer loin dans leur vie* (Renard, *Journal*, 1896, p. 336). *C'est à moi, c'est de mon propre fonds que je tirais l'exaltation* (Colette, *Belles saisons*, 1945, p. 48) :

> 11. ... pour une femme qui a un **fonds** de catholicité comme vous, madame, la correspondance par téléphone, c'est grave, ça touche un peu au péché! (Goncourt, *Journal*, 1892, p. 251)

Syntagmes : *Un fonds de droiture, de gaieté, d'optimisme; un fonds de cruauté, d'égoïsme, de gauloiserie; un grand fonds d'érudition, de savoir; un excellent fonds de santé.*

— *Psych. Fonds mental.* « Somme de disponibilités psychiques innées ou acquises chez un individu » (March. 1970).

Remarque : « On peut voir à l'étymologie que *fonds* et *fond* sont exactement le même mot. Aussi quand *fonds* est pris comme ce qu'une personne a de savoir, d'esprit, de probité, etc. et *fond* comme ce qui fait une sorte de fondement et d'état permanent, les deux significations se confondent tellement que les orthographes dans les auteurs varient sans cesse, et qu'on pourrait faire passer plusieurs exemples sans difficulté de *fonds* à *fond,* ou de *fond* à *fonds.* Le mieux serait de supprimer l's de *fonds,* et de ne faire qu'un seul mot de ce qui n'en est réellement qu'un, répondant en latin au mot unique *fundus* » (Littré). *Cf.* aussi Dupré 1972, pp. 1032-1033. V. *fond* III C 2.

Prononciation et orthographe

[fɔ̃]. Homon. formes de *faire* et *fondre; fond, fonts.* Ds *Ac.* 1694-1932.

Étymologie et histoire

A.

1. *Ca* 1200 *funz* « terre cultivée ou sur laquelle on bâtit » (*Dialogue Grégoire,* p. 154, 5 ds T.-L.);
2. 1680 p. ext. comm. (Rich. : Marchand qui a vendu son **fonds**).

B.

1. 1591 « capital dont on dispose » (*Lett. miss. de Henri IV,* t. IV, p. 445 ds Gdf. *Compl.* : un bon **fonds** de deniers);
2. 1606 « capital destiné à financer une entreprise » (Nicot);
3. 1690 « argent comptant » (Fur. : [être] en **fonds**);
4. 1757 « capital à la disposition de l'État ou des collectivités publiques » (*Encyclop.* t. 7, p. 53a, *s.v. fond* : **fonds** publics);
5. 1924 « organisme qui finance une entreprise » (Tharaud, *supra*).

C.

a) 1690 « ensemble de ressources » (Fur.);
b) 1847 muséogr. (Delacroix, *supra*); 1854 bibl. (Nerval, *Filles feu,* p. 520). Étymol. : v. *fond.* La distinction sém. entre *fond* et *fonds* a été fixée par Vaug. 1647, pp. 347-348.

Statistiques

Fréq. abs. littér. : 1 847. **Fréq. rel. littér. :** XIXe s. : a) 4 121, b) 2 492; XXe s. : a) 2 226, b) 1 667.

© 2026 ATILF (CNRS / Université de Lorraine)